

Colette CAPDEVIELLE

La lettre d'information mensuelle de votre députée - numéro 10

NUMÉRO SPÉCIAL PROTÉGER LES JEUNES FACE À LA CYBERPÉDOCRIMINALITÉ



SOMMAIRE

- **ASSEMBLÉE NATIONALE :**

Examen en commission de la proposition de résolution européenne de lutte contre la pédocriminalité en ligne.

- **EN CIRCONSCRIPTION :**

Ciné-débat « Petits écrans, grands dangers : protéger les jeunes » au Monciné Anglet.



EXAMEN EN COMMISSION DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA CYBERPÉDOCRIMINALITÉ

Il y a urgence à protéger les enfants de la pédocriminalité en ligne

La France occupe actuellement le 9ème rang mondial des pays abritant le plus de contenus pédocriminels et la 5ème place au niveau européen. Il y a urgence à agir pour protéger les enfants. C'est pourquoi, mercredi 15 octobre, je présentais en Commission des affaires européennes une proposition de résolution européenne (PPRE) transpartisane sur « La coopération européenne dans la lutte contre la cyberpédocriminalité pour la défense des droits des enfants à l'ère numérique ».

85 millions de contenus à caractère pédopornographique en ligne

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant de 1989 reconnaît le droit de l'enfant à être protégé contre toute forme de violence, tandis que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne garantit aux enfants le droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être.

En 2021, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a précisé que ces droits s'appliquent pleinement dans les environnements numériques et doivent y être effectivement garantis.

Pourtant, actuellement, un enfant sur cinq serait victime de violences sexuelles en ligne ou hors ligne, selon le Conseil de l'Europe. Les données d'Europol dressent en parallèle un constat alarmant : plus de 85 millions d'images et vidéos à caractère pédopornographique circulent chaque année sur internet.

Des solutions pour répondre à l'urgence politique

Considérant que seule une réponse européenne structurée, souveraine et technologiquement à la hauteur peut garantir une détection rapide, une répression efficace et une protection durable des mineurs, la proposition de résolution européenne souligne l'urgence politique que constitue la lutte contre

la cyberpédocriminalité, près de cinq ans après que la protection de l'enfance a été proclamée "grande cause nationale" en 2020, sans avancées structurelles suffisantes.

Afin que la protection des enfants progresse, la PPRE appelle également à la création d'un Centre européen de prévention et de lutte contre les abus sexuels sur enfants (CEPL), disposant de moyens financiers, techniques et humains suffisants, et œuvrant en lien avec les autorités judiciaires et la société civile.

De plus, elle exhorte le Conseil de l'Union européenne à relancer les négociations actuellement bloquées afin de doter l'Europe d'un dispositif pérenne une fois le règlement temporaire en vigueur (permettant aux plateformes de réaliser des signalements volontaires de contenus pédocriminels)

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



devenu caduque ; ce dernier expirant le **3 avril 2026**.

La PPRE sur « La coopération européenne dans la lutte contre la cyberpédocriminalité pour la défense des droits des enfants à l'ère numérique » demande également au **Gouvernement de défendre au sein du Conseil de l'Union européenne un règlement ambitieux, afin de s'assurer que les plateformes mettent en place des moyens humains et financiers de détection suffisants** au regard du volume de contenus concernés, sous peine de sanctions financières qui seraient définies dans le règlement.

De même, le texte sollicite le déploiement de **campagnes de prévention, d'information et d'éducation numérique à destination des mineurs, des familles et des professionnels**, aux niveaux européen et national.

Enfin, **les 104 cosignataires (issus de 8 groupes politiques différents)** de ma PPRE appellent unanimement à une **refondation de la gouvernance**

numérique européenne sur des bases démocratiques, sociales et souveraines, plaçant la protection de l'enfance, la justice et les libertés fondamentales au cœur du projet européen.

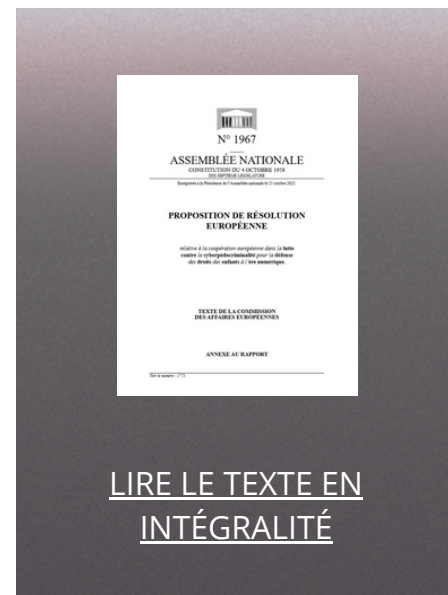
Un texte voté à l'unanimité

Face à l'immobilisme de l'industrie du numérique, ne laissons plus les familles, elles aussi victimes, isolées.

Il y a urgence.

Un constat face auquel, pourtant, le Rassemblement national a osé proposer par voie d'amendement l'instauration d'un contrôle systématique de la responsabilité parentale lorsqu'un mineur est victime d'un acte de pédocriminalité en ligne. Punir et culpabiliser les parents, telle est la vision du RN. Il faut plutôt prévenir collectivement face aux géants du numérique

Au sortir des débats en commission, ma proposition de résolution européenne a été votée à l'unanimité et tous les amendements du RN ont été rejetés.



[LIRE LE TEXTE EN INTÉGRALITÉ](#)

LE POINT EN VIDÉOS

Mme Colette CAPDEVIELLE
Rapporteuse

Comprendre le contexte

Extraits des débats en commission



EN
CIRCONSCRIPTION

Organisé par la députée Colette CAPDEVIELLE

CINÉ-DÉBAT

PETITS ÉCRANS, GRANDS DANGERS :
PROTÉGER LES JEUNES

VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025 20h MONCINÉ ANGLET



ENTRÉE GRATUITE
SUR INSCRIPTION



EN PRÉSENCE DU DÉPUTÉ

Arthur DELAPORTE : président de la Commission d'enquête
sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs.

SUIVI

- D'une présentation de la proposition de résolution européenne visant à lutter contre la pédocriminalité en ligne de Colette CAPDEVIELLE.
- Et d'un temps d'échanges.

* Zs de L'Union, 10 rue des Barmes, 64000 Anglet.

Informations complémentaires et inscriptions possibles sur colette-capdevielle.fr jusqu'au 5 novembre à 12h

ENTRÉE GRATUITE SUR INSCRIPTION EN LIGNE

Inscriptions possibles via ce QR code ou sur
colette-capdevielle.fr,
jusqu'au 5 novembre à 12h.



AGENDA

PETITS ÉCRANS, GRANDS DANGERS : PROTÉGER LES JEUNES

Un ciné-débat à Anglet
pour sensibiliser et protéger

Vendredi 7 novembre à 20h, j'organise au cinéma Monciné Anglet un **ciné-débat** intitulé « **Petits écrans, grands dangers** » autour du film d'Élisa Jadot « **Emprise numérique : 5 femmes contre les Big 5** ».

La projection sera suivie d'un temps de débats et d'échanges en présence d'**Arthur Delaporte**, président de la Commission d'enquête sur les **effets psychologiques de TikTok sur les mineurs**, qui présentera son **rapport**.

À cette occasion, je présenterai également la **proposition de résolution européenne dont je suis la rapporteure** visant à **lutter contre la cyberpédocriminalité en ligne**.

Ce ciné-débat constitue une occasion, nécessaire, d'**évoquer les grands dangers** que **représentent les petits écrans**, ainsi que des pistes pour protéger les jeunes face à cette menace.

En France, ce sont **68 % des enfants qui subissent un préjudice sexuel en ligne avant leur majorité**. Plus de 2 enfants sur 3.

Il est urgent d'agir !



Mercredi 15 octobre, je présentais en commission des Affaires européennes une proposition de résolution européenne sur « La coopération européenne dans la lutte contre la cyberpédocriminalité pour la défense des droits des enfants à l'ère numérique ». Retrouvez les détails en pages 1 et 2.

POUR ME CONTACTER



facebook.com/colette.capdevielle



x.com/c_capdevielle



instagram.com/capdeviellecolette

Permanence de Bayonne (sur rendez-vous)

7, chemin de la Marouette
Espace Toki Lana
(4ème étage)
64100 Bayonne

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr
06.84.46.36.33

À l'Assemblée nationale

Colette Capdevielle
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

www.colette-capdevielle.fr